



Faire annuler une attestation écrite

Par **xvxixcx**, le **25/03/2008** à **15:44**

J'ai fait une attestation écrite à un ancien collègue de travail qui a entamé une procédure judiciaire à l'encontre de notre ancien employeur (agent immobilier) pour récupérer des commissions dues et le poursuivre pour procédure abusive lorsque celui-ci a été mis à la porte du jour au lendemain.

Le fait d'avoir témoigné par écrit en faveur de mon ancien collègue se retourne aujourd'hui contre moi. Notre ancien employeur est sur le point de porter plainte contre moi pour faux témoignage et dénonciation calomnieuse. Ayant été moi même déjà en procès aux prud'hommes face à notre ancien employeur il y a quelques mois (j'ai gagné, récupéré les sommes qu'il me devait), je n'ai aucune envie de repartir dans une procédure aujourd'hui, devoir me défendre de ce témoignage, bien qu'il soit entièrement vrai.

Est-il possible d'annuler cette attestation écrite de quelque manière que ce soit pour qu'elle n'ait plus aucune valeur aux yeux de la loi?

Je vous remercie beaucoup d'avance et attends avec impatience vos conseils...

Par **Jurigaby**, le **25/03/2008** à **21:47**

Bonjour.

La réponse est non.